

**Mesdames et Messieurs les Présidents
des clubs de tennis des Hauts-de-France**

Marcq-en-Baroeul, le 17 juillet 2018

PÔLE SOCIÉTAL

RÉF : PB/BH/EM - N° 062/2018

DOSSIER SUIVI PAR : Emmanuel Mas - 06 30 41 62 08 - mail : emmanuel.mas@fft.fr

OBJET : Appel à projets « Les Trophées des actions solidaires de la FFT » 2018

Madame, Monsieur le Président,

Les Trophées des actions solidaires de la FFT (ex-Appel à projets actions solidaires FFT), initiés en 2010, vont vivre leur neuvième année.

Développer les actions sociales et solidaires est en effet une des priorités de la politique fédérale afin de permettre la pratique du tennis à un public diversifié qui jusqu'alors trouvait difficilement sa place dans nos clubs. Pour mettre concrètement en œuvre cette politique d'ouverture, la FFT a décidé, à travers cet appel à projets, de reverser aux clubs affiliés qui s'investissent dans ce type de démarche une part importante des bénéfices issus de la « journée des Enfants de Roland Garros ».

Vous trouverez dans le document en pièce jointe les préalables pour déposer une candidature. Le dossier complet de candidature est téléchargeable sur le site internet de la Ligue (dans la rubrique « Je suis solidaire / Appel à projets FFT - Trophée Actions Solidaires »). Il est composé d'un document distinct pour chacune des 4 thématiques éligibles (« tennis quartiers », « paratennis », « tennis sport adapté » et « tennis sport santé bien-être »).

Le groupe « Actions Sociales et Solidaires » de la FFT souhaite continuer à mettre en avant les mesures suivantes :

- l'action réalisée devra être une action régulière ou cyclique, sur un trimestre, un semestre, une année, voire il pourra s'agir d'un stage (sont exclues les actions de type « journée portes ouvertes »),
- les actions qui favoriseront l'intégration dans le club seront particulièrement récompensées,
- les clubs ne peuvent pas être aidés plus de 3 années sur une même thématique. En revanche, au-delà, le club peut postuler pour une action dans une thématique différente,
- dans la thématique « Tennis sport santé bien-être », les actions devront privilégier les pathologies suivantes : cancers, affections cardiovasculaires, maladies métaboliques et/ou concerner un public atteint de vieillissement.
- les bénéficiaires de l'action doivent être licenciés (la liste avec les numéros de licence FFT 2018 devra être jointe, faute de quoi le dossier ne sera pas recevable).

Nous attirons également votre attention sur le fait que :

- l'action doit être réalisée avant le dépôt du dossier par le club à la ligue (actions menées donc avant le 31 août 2018),
- chaque club ne peut postuler que dans une seule des 4 thématiques proposées et ne peut présenter qu'une seule action réalisée.

Si votre club souhaite postuler dans le cadre de cet appel à projets, votre dossier devra impérativement être parvenu à la Ligue **au plus tard le 31 août par email** à l'adresse : ligue.hautsdefrance@fft.fr. L'avis de notre Ligue est nécessaire avant de transmettre les dossiers à la FFT qui les étudiera ensuite et décidera de l'attribution des subventions.

Pour tout renseignement complémentaire sur cet appel à projets, vous pouvez contacter Emmanuel MAS, Conseiller en Développement, au 06 30 41 62 08 ou par email : emmanuel.mas@fft.fr

Nous espérons que ce dispositif permettra de soutenir les efforts des clubs en matière d'actions sociales et solidaires et vous prions de croire, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.



Patrice Brulez
Président
de la Ligue des Hauts-de-France de tennis



Bruno Hannecart
Président du Pôle Sociétal
de la Ligue des Hauts-de-France de tennis

Copie pour information : membres du Bureau de Ligue – membres de la commission Pôle Sociétal – Vincent Baheux – Equipe Régionale de Développement